



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DAD-015

Version : 001
Date : 19.05.2015
Auteur : RSCM
Libération : DIRG

Art. 1 Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci après, les "CGV") s'appliquent de manière automatique et exclusive à l'ensemble des relations contractuelles conclues entre la Fondation alfaset et ses clients. Elles sont considérées comme acceptées par le client lors de la commande.

Art. 2 Modification

La Fondation alfaset se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les CGV en vigueur au jour de la commande.

Art. 3 Offres

Les offres faites par la Fondation alfaset sont sans engagement. Leur validité est de trois mois. Elles sont effectuées sous réserve de changement de prix, d'assortiments, ou de modifications techniques. Elles ne doivent pas être portées à la connaissance de tiers.

Art. 4 Commandes

Pour passer commande, le client doit être majeur (18 ans révolus) et capable de discernement. Le client assure que toutes les informations qu'il transmet à la Fondation alfaset sont conformes à la réalité. La Fondation alfaset se réserve le droit de refuser une commande sans en indiquer les raisons. Le contrat est réputé conclu dès l'acceptation de la part de la Fondation alfaset de la commande du client. Une confirmation de commande est adressée au client qui doit immédiatement la contrôler car elle détermine l'étendue et l'exécution de la commande.

Art. 5 Modification et annulation des commandes

Les demandes d'annulation ou de modification de commandes en cours d'exécution ne sont prises en considération qu'avec le consentement de la Fondation alfaset. En cas de modification dans les quantités, dimensions ou matière première, le client assume les frais de matière et d'outillage engagés ainsi que les coûts de production des pièces ébauchées ou terminées. En cas d'annulation de commande, le client assume tous les frais qui en découlent.

Art. 6 Plans, modèles et frais d'outillage

Si la nature de l'objet commandé requiert un plan ou un descriptif, celui-ci devra être joint à la commande avec son numéro de référence et sa date d'exécution. La Fondation alfaset ne prend aucun engagement sur le résultat de l'exécution d'une commande faite sur la base d'un modèle uniquement. Les frais d'outillage et leurs modifications sont à la charge du client. L'outillage reste propriété du client. Sans renouvellement de commande dans les 12 mois, l'outillage sera automatiquement retourné au client.

Art. 7 Développements et propriété intellectuelle

Les développements, échantillons, dessins et les prototypes que la Fondation alfaset réalise restent sa propriété et ne doivent pas être remis à des tiers sans son accord. L'exécution de commandes d'après modèles, dessins et/ou plans réalisés par le client n'engage pas la responsabilité de la Fondation alfaset en matière de propriété intellectuelle.

Art. 8 Prix

Les prix figurant sur la confirmation de commande font foi, sauf erreurs évidentes d'écriture, d'impression ou de calcul. Ils sont exprimés en francs suisses (CHF) et s'entendent nets, sans escompte, ni déduction d'aucune sorte. Conformément aux dispositions légales, la taxe à la valeur ajoutée (TVA) est calculée séparément sur la facture. Les frais d'emballage, les éventuelles taxes, les frais d'assurance et de transport sont facturés en sus.

Art. 9 Droits de douanes et TVA à l'importation

La Fondation alfaset n'a aucune influence sur la perception d'éventuels droits de douanes et de TVA auprès du client lors de l'importation du produit dans un pays étranger. En cas de question à ce sujet, la Fondation renvoie le client directement au service de douane compétent.

Art. 10 Paiement

Sauf convention contraire, nos factures sont payables, sans escompte, dans un délai de 30 jours net à compter de la date de leur établissement.

Au-delà, un intérêt moratoire de 5% est dû. Les commandes inférieures ou égales à CHF 200.- se paient comptant. Suivant la situation ou l'importance de la commande, un paiement par acomptes peut être exigé.

Art. 11 Livraison

Le délai de livraison, indiqué dans l'offre ou la confirmation de commande, l'est à titre indicatif. Dès lors, un retard dans la livraison ne peut faire l'objet d'aucune prétention de la part du client. La livraison a lieu au départ de l'usine et aux frais du client qui assume tous les risques qui en découlent.

Art. 12 Frais de transports

Dans le canton de Neuchâtel, les frais de transport s'élevaient à un prix forfaitaire, hors taxe, de CHF 20. Pour des livraisons à l'extérieur du canton de Neuchâtel, une table de coûts progressifs est appliquée. Celle-ci est disponible sur demande.

Art. 13 Conditions et frais de stockage

Les coûts de stockage, d'assurance et de location éventuelle de locaux sont définis contractuellement à la commande.

Art. 14 Clause de réserve de propriété

Les articles demeurent la propriété de la Fondation alfaset tant que le client ne s'est acquitté du montant total de la facture correspondant à la commande effectuée.

Art. 15 Garantie

La Fondation alfaset garantit ses produits contre les défauts conformément aux articles 197 et suivants du Code des obligations. La garantie est de 24 mois depuis la date de livraison du produit. Dans l'hypothèse où la date de livraison ne peut être déterminée, la date d'expédition majorée de 30 jours fait foi. La Fondation alfaset s'engage à son choix soit à remplacer les produits défectueux, soit à les réparer. Pour cela, les produits doivent être retournés avec leur paquet d'origine. Aucune garantie n'est offerte en cas d'utilisation non conforme, de maintenance et d'entretien inappropriés par le client ou par un tiers et en présence d'un stockage inapproprié. La réparation du produit défectueux est cependant subsidiaire et limitée au montant de la commande. Toute réparation de préjudices commerciaux est exclue.

Art. 16 Responsabilité

La Fondation alfaset exclut toute responsabilité en cas de perte ou de dommage causé aux produits lors de leur livraison. Elle ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat en cas de rupture de stock ou d'indisponibilité du produit et en cas de force majeure. Le non-respect du délai de livraison de 30 jours ne peut en aucun cas donner lieu à dommages-intérêts, retenue ou annulation de la commande.

Art. 17 Retour et échange

En dehors des cas de garantie, les produits ne sont ni repris, ni échangés.

Art. 18 Réclamations

Les réclamations de toute nature doivent être adressées par écrit à la Fondation alfaset, rue des Terreaux 48, 2300 La Chaux-de-Fonds dans les 8 jours suivant la réception de la marchandise. A défaut, elles ne seront pas prises en compte et la livraison sera présumée acceptée.

Art. 19 Protection des données

La Fondation alfaset s'engage à traiter les données personnelles de ses clients conformément aux dispositions légales sur la protection des données.

Art. 20 Disposition spéciale relative à l'imprimerie

Conformément aux dispositions de la branche, une tolérance de plus ou moins 10% des quantités commandées est réservée à la livraison.

Art. 21 Droit applicable et for juridique

Les présentes CGV sont soumises au droit Suisse. Le for juridique est au siège de la Fondation alfaset, à La Chaux-de-Fonds.

Art. 22 Entrée en vigueur

Les présentes CGV entrent en vigueur le 1^{er} juin 2015.